



Bulletin Municipal

LIEURON

Très bel été à tous

La chapelle des sept douleurs

SOMMAIRE

P 3 Le mot du Maire

P 4 Vie Municipale :

Les comptes rendus des réunions du Conseil Municipal
Visite du Député et de la Conseillère Régionale
Visite du Sous-Préfet
Conseil Communautaire à Lieuron
Commerces

P 20 Vie intercommunale

Transport Scolaire
Le Conservatoire de Redon
Le Canal Théâtre
Octobre Rose
Les consignes de tri évoluent

P 24 Vie associative:

L'école Saint-Melaine
Les associations de l'école Saint Melaine
L'avenir de Lieuron - Section football
Détente et souplesse - gym
Théâtre les gais l(ie)urons
Le Comité des fêtes
La Bibliothèque
Arbre et lueur
Club de l'amitié
Notre Dame des 7 douleurs
Motos plaisirs 35
ACCA
CCAS
Mobisol 35550

P 39 Divers:

Compteur Linky
Chiens et Chats
Pluviométrie

P 43 L'Histoire :

230 ans de Doléances

Contacts pratiques

Assistante sociale:

Sur rendez-vous auprès du Centre Départemental d'Action Sociale de Redon au 02.99.71.13.37.

Permanences à la Mairie de PIPRIAC:

Architecte conseil (Mme GAUDIN):

3ème vendredi de chaque mois de 9h00 à 12h00.
Sur rendez-vous auprès de la mairie 02.99.34.42.87.

Conciliateur de Justice (M. MONNERAIS):

1er mardi de chaque mois de 9h00 à 11h00
Sur rendez-vous au 02.99.34.42.87

Permanences à la Maison Communautaire 36 rue de l'Avenir, PIPRIAC:

Clic du Pays de Redon Bretagne Sud

2ème, 4ème mercredi de chaque mois, de 10h00 à 12h00.
Sur rendez-vous au 02.99.71.12.13.

Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine

Mardi : 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Vendredi : 9h00 à 12h00

SMICTOM:

Les nouveaux arrivants doivent prendre contact avec le SMICTOM pour l'enlèvement de leurs déchets ménagers. Contact au 02.99.57.02.50

P.A.E:

02.99.34.36.91
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h00 à 12h00

Autres services:

Déchetterie Pipriac :

Lundi, mardi 9h à 12h / Mercredi 14H à 18H
Samedi 9H à 12H - 14H à 18H

Aide à domicile:

ADMR Pipriac: 02 99 34 45 44

Presse:

Ouest France : Correspondant Jacques GERVIS :
gervis.jacques35@orange.fr
Les Infos du pays de Redon : redaction@infosredon.fr

Responsable de la publication: Rose Line PREVERT

Commission bulletin municipal: Claude SIMON, Daniel MOISON, Chantal PERRET-LE BLET, Thierry BRIAND, Fabrice VETIER, Céline ROPERT, Nicolas ROCHER, Claudine GILLARD, Georgette JOLIVET.

Impression: ADUNAT Communication - 28 route du Sémaphore -
44420 PIRIAC sur MER

Mairie

02.99.34.08.11
accueil@lieuron.fr

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30
et de 14h00 à 17h30



Chers Lieuronaises et Lieuronais ,

À la veille des vacances d'été, je profite de ce bulletin pour faire le point sur les dossiers en cours et en particuliers ceux qui seront mis en œuvre courant 2019.

Les travaux à la mairie vont enfin commencer début juillet. Les sentiers piétonniers vont également être réalisés dans le courant de l'été.

Le dossier commerce devrait quand à lui aboutir en fin d'année avec la confirmation attendue de financements pour valider une enveloppe définitive en adéquation avec les possibilités financières de la commune.

Malgré tous ces projets nous n'avons pas augmenté les impôts ces dernières années et nous avons un taux d'endettement inférieur à la moyenne départementale. Ce qui nous laisse de la marge de manœuvre pour continuer d'avancer sereinement.

Je tiens à remercier particulièrement l'équipe municipale ainsi que les agents municipaux pour leur investissement et leur professionnalisme.

Je tiens également à féliciter tous les bénévoles qui œuvrent souvent dans l'anonymat et qui participent à rendre notre commune attractive.

Nos commerçants et nos artisans constituent quand à eux les éléments moteurs de notre développement et je ne peux que les encourager à aller de l'avant.

Guy Chérel qui vient de rénover sa surface de vente et Nadine Jolly qui a repris le restaurant les années folles à Courbouton s'inscrivent dans cette dynamique. Quand à la Boulangerie Pâtisserie de Laurence et Olivier Ducloyer, espérons qu'ils trouvent rapidement un repreneur, pour que ce commerce de proximité perdure et qu'ils puissent se tourner vers de nouvelles perspectives.

Pour terminer, je vous souhaite de bien profiter de la période estivale pour vous détendre en famille ou entre amis et vous ressourcer pour aborder une rentrée pleine de projets.

Bonnes vacances à tous.

Rose-Line Prévert, Maire.



REJOIGNEZ NOUS SUR FACEBOOK !



N'hésitez pas à vous abonner pour suivre l'actualité locale et la partager.

<https://www.facebook.com/Lieuron>
<https://lieuron.fr>



Actus, infos pratiques, événements, vie de la commune et de ses habitants sont au rendez vous !

Comptes rendus des réunions du conseil municipal

Séance du 10 Décembre

Sous la présidence de : Mme PREVERT Rose Line, Maire.

Etaient présents : M. MOISON Daniel, PERRET-LE BLET Chantal, BRIAND Thierry, BALARD Olivier, VETIER Fabrice, ROBERT Céline, ARNAL Jérôme, BESQUEL Jean-René, MONVOISIN Michèle, DUROCHER Alexandre.

M.ROCHER Nicolas a donné pouvoir à M. DUROCHER Alexandre

M.SIMON Claude a donné pouvoir à M. MOISON Daniel
Mme GILLARD Claudine a donné pouvoir à Mme PERRET-LE BLET Chantal

Absents excusés : M. SIMON Claude, M. ROCHER Nicolas, Mme GILLARD Claudine

Secrétaire : M. ARNAL Jérôme.

1 – PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES DE BRUC SUR AFF ET LIEURON

Le Conseil Municipal, dans le cadre du contrat d'association passé avec les écoles privées de LIEURON et de BRUC-SUR-AFF a accepté de prendre en charge les participations aux dépenses de fonctionnement des 50 enfants de la commune scolarisés dans ces 2 écoles l'année scolaire 2018-2019.

Les coûts moyens départementaux par élève applicables sont de 1 180 € en maternelle et 372 € en primaire. Le montant total des participations à verser par la commune de Lieuron s'élève à 32 336 € soit :

Pour l'école de LIEURON : 22 100 € : 14 enfants de Lieuron en maternelle et 15 en primaire.

Pour l'école de BRUC-SUR-AFF : 10 236 € : 3 enfants de Lieuron en maternelle et 18 en primaire

2 – SUSPENSION DE L'INDEMNITE D'UN ADJOINT

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande d'un adjoint, absent du 1er janvier au 30 avril 2019, portant sur la suspension de son indemnité de fonction pendant cette période.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de suspendre son indemnité de fonction du 1er janvier au 30 avril 2019.

3 – DEMANDE DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE JEAN DE LA FONTAINE DE PIPRIAC

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de PIPRIAC pour 4 enfants de Lieuron scolarisés en élémentaire l'année scolaire 2017-2018 s'élevant à 307.41 € élève soit : 1 229.64 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, considérant que l'un des parents n'est plus domicilié sur la commune, accepte de prendre en charge une participation de 1 075,94 € correspondant à trois participations pleines pour trois enfants (922,23 €) et une demi-participation (153,71€) pour l'enfant dont la mère n'est plus domiciliée sur la commune.

4 – SUBVENTION AU CENTRE DE LOISIRS « LES P'TITS LOUPS » DE PIPRIAC AU TITRE DE L'ANNEE 2017.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de subvention présentée par l'association « Les P'tits Loups » de Pipriac qui a accueilli 21 enfants de Lieuron du 01/01/2017 au 31/12/2017 pour un total de 266,5 journées. Elle demande une subvention de 2 € par journée soit 533 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accorde une subvention de 533 € à l'association « Les P'tits Loups » de Pipriac.

5 – PRESENTATION DU RAPPORT DES OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA CCPR

En application des dispositions de l'article L.211-8 du code des juridictions financières, la Chambre Régionale des Comptes Bretagne a procédé, entre juillet 2017 et juin 2018, au contrôle des comptes et de la gestion de la Com-

munauté de Communes du Pays de Redon pour les exercices budgétaires 2013 et suivants. Ce contrôle a donné lieu à des observations définitives arrêtées par la Chambre Régionale des Comptes dans sa séance du 7 juin 2018.

Considérant que le rapport des observations définitives « doit être inscrit à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante au cours de laquelle il donnera lieu à débat » ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal, prend acte du rapport des observations définitives.

6 – ADHESION AU DISPOSITIF DE MEDIATION PREALABLE MIS EN PLACE PAR LE CDG 35

Les recours contentieux formés en matière de fonction publique peuvent être soumis à une médiation préalable obligatoire. Elle vise à parvenir à une solution amiable entre les parties, les employeurs et les agents, grâce à l'intervention d'un tiers neutre, le médiateur du Centre de Gestion. C'est un mode de résolution de litiges plus rapide et moins onéreux qu'une procédure contentieuse.

Le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine propose aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent d'adhérer à l'expérimentation de la MPO sur la base de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, au titre du conseil juridique.

Chaque collectivité pourra, en cas de besoin, bénéficier de cette mission mais uniquement si elle y adhère au plus tard le 31 décembre 2018, suite à délibération.

Madame le Maire, invite l'assemblée délibérante à se prononcer favorablement sur l'adhésion de la collectivité à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire, eu égard aux avantages que pourrait présenter cette nouvelle procédure pour la collectivité, si un litige naissait entre un agent et la collectivité sur les thèmes concernés par l'expérimentation.

La collectivité garde la possibilité de refuser la médiation à chaque sollicitation éventuelle.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer au dispositif

DECIDE d'adhérer à la procédure de médiation préalable obligatoire pour les litiges concernés, pendant toute la durée de cette expérimentation.

APPROUVE la convention d'expérimentation à conclure avec le CDG 35.

AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation.

7 – REPARTITION DES FONDS DE CONCOURS POUR L'ANNEE 2018

Madame le Maire propose de répartir les fonds de concours selon le prévisionnel suivant :

Travaux de rénovation et extension de la mairie : 21 672 €
Travaux d'entretien de la voirie communale : 14 600,86 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite le versement du fonds de concours 2018 de Redon Agglomération et autorise Madame le Maire à signer la convention d'attribution de ce fonds aux dépenses citées ci-dessus.

8 – INSCRIPTION DU DOSSIER « VOIES DOUCES » AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par la délibération n°20.06.16-03 le Conseil Municipal avait demandé l'inscription du dossier « Voies Douces » au titre du programme LEADER. Suite à un problème informatique, l'instruction de ce dossier n'avait pu être menée à bien par les services de la région Bretagne. Elle expose que depuis lors le plan de financement de ce projet a évolué. Il convient donc de le mettre à jour pour actualiser cette demande de subvention.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la nouvelle estimation pour le projet de création de liaisons douces.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le projet, l'estimation et le plan de financement prévisionnel et sollicite une subvention au titre du programme LEADER.

9 – AVENANT AU MARCHE POUR LE PROJET LOCAL COMMERCIAL – RENOVATION DE LA MAISON

Dans un souci d'efficacité et de réactivité de la commune en matière de commande publique, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de lui accorder une délégation pour signer les avenants relatifs au marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un bâtiment commercial et la

réhabilitation d'une maison d'habitation.
Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire une délégation pour prendre toute décision concernant les avenants relatifs au marché précité, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

10 – DEMANDE D'ACHAT DE LIVRES

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal une demande de subvention émanant de l'association gestionnaire de la bibliothèque « Un livre, des Mondes ». L'association demande à la commune de financer l'acquisition de livres pour un montant de 1 200 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte de faire l'acquisition de livres pour un montant de 1 200 € TTC.

11 – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires pour permettre le règlement de diverses factures, après en avoir délibéré, approuve ainsi qu'il suit les virements de crédits comme détaillés :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget	Libellés
2111.71	11 996 €	- 11 996 €	0 €	Terrains nus
2313.93	40 600 €	+ 11 996 €	52 596 €	Constructions
21578.59	7 500 €	- 1 800 €	5 700 €	Autre matériel et outillage voirie
21538	56 000 €	+ 1 800 €	57 800 €	Autres réseaux
6574	45 000 €	- 5 100 €	39 900 €	Subvention de fonctionnement aux associations
6714	1000 €	5 100 €	6 100 €	Bourses et prix

12 – LOGEMENT SOCIAL EN GESTION DELEGUEE: AUGMENTATION DU LOYER PAR NEOTOA

Madame Le Maire informe le conseil municipal que les loyers plafonds et les loyers pratiqués appliqués aux logements sociaux sont révisés chaque année au 1er janvier en fonction de l'Indice de Référence des Loyers du deuxième trimestre de l'année précédente. Au deuxième trimestre 2018, cet indice a évolué de 1.25 %. Afin que Néotoa puisse appliquer cette augmentation sur son patrimoine en gestion déléguée, la commune doit délibérer pour appliquer cette hausse sur ses loyers.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter au 1er janvier 2019 les loyers des logements communaux concernés situés aux 2 et 4 rues des forges pour permettre à Néotoa de mettre en place cette augmentation.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide d'augmenter de 1.25 % le loyer des logements communaux situés aux 2 et 4 rue des forges.

13- DIVERS :

- Présentation des différents travaux susceptibles d'être éligibles au titre du produit national des amendes de police
- Demande de subvention aide au paiement de la cantine de Pipriac
- Présentation du rapport d'activité 2017 de Redon Agglomération
- Changement des horaires d'ouverture au public de la Mairie : du lundi au vendredi : 9h30-12h30 / 14h-17h30
- Réforme de la composition de la commission de contrôle de la liste électorale.
- Organisation des vœux
- Cadeau pour le départ à la retraite d'un agent
- Etat d'avancement du dossier Mairie-Médiathèque et du dossier local commercial. Avis sur la dernière esquisse.

Séance du 28 Janvier

Sous la présidence de : Mme PREVERT Rose Line, Maire.
Etaient présents : MM. PERRET-LE BLET Chantal, BRIAND Thierry, BALARD Olivier, BESQUEL Jean-René, DUROCHER Alexandre, ROCHER Nicolas, GILLARD Claudine. M. SIMON Claude a donné pouvoir à M. ROCHER Nicolas M. MOISON Daniel a donné pouvoir à Mme PREVERT Rose Line M. VETIER Fabrice a donné pouvoir à Mme GILLARD Claudine Mme ROPERT Céline a donné pouvoir à M. BRIAND Thierry Mme MONVOISIN Michèle a donné pouvoir à BALARD Olivier
Absents excusés : M.ARNAL Jérôme.
Secrétaire : M ROCHER Nicolas

DELIBERATION 2019-1- AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET :

Par délibération n°10.12.18.01, le Conseil Municipal a

voté le versement d'une participation de 32 384 € aux écoles privées de Bruc sur Aff et Lieuron. Cette autorisation ne valait que pour l'année 2018. Pour permettre le versement des participations restantes à payer, le Conseil doit à nouveau délibérer sur 2019. Après délibération, le Conseil Municipal a autorisé le paiement de ces participations sur l'année budgétaire 2019.

DELIBERATION 2019-2- AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET :

Conformément à l'article L.1612-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut demander au Conseil Municipal l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Sans quoi la commune ne peut procéder à des dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal, après délibération, a autorisé à l'unanimité Madame le Maire à inscrire et à mandater les dépenses d'investissement 2019 décrites ci-dessous et ce avant le vote du Budget Primitif 2019 :

Imputation	Libellé des dépenses	Crédits autorisés
2183.112	Achat d'un onduleur pour PC Mairie	89.90 €

DELIBERATION 2019-3- AMENDES DE POLICE : CHOIX DES TRAVAUX RETENUS

Dans le cadre du programme de travaux 2019 d'amélioration de la sécurité routière susceptibles d'être subventionnés par la répartition du produit des amendes de police, le Conseil Municipal va présenter plusieurs projets :

- Achat et mise en place d'un radar pédagogique : 1 915 € H.T
- Aménagement de sécurité sur voirie : 73 788 € H.T
- Création de passages piétons : 900 € H.T
- Aménagement de cheminement piéton protégé : 85 354,50 € H.T

DELIBERATION 2019-4- PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DE MERNEL

Le Conseil Municipal a décidé de prendre en charge les frais de fonctionnement de l'école publique de Mernel pour un enfant de Lieuron scolarisé en CE1 pour un cout de 513,96 € .

DELIBERATION 2019-5- VENTE DU TRACTEUR DEUTZ

Le conseil municipal approuve la reprise du tracteur Deutz à son coût d'achat soit 22 050 € TTC par l'entreprise Romagri.

DELIBERATION 2019-6- ACHAT D'UN NOUVEAU TRACTEUR

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir un nouveau tracteur d'occasion en remplacement du tracteur Deutz. Après une visite à la concession, un engin de marque VALTRA affichant 2600 heures avec chargeur a été retenu. Il est possible de l'acquérir avec une garantie de 6 mois pour 24 400 € H. Le Conseil Municipal après délibération, a décidé à l'unanimité d'acheter le dit tracteur.

DELIBERATION 2019-7- DELEGATION DE POUVOIR POUR CANDIDATER A L'APPEL A PROJET « WIF4EU »

L'appel à projets « WiFi4EU » vise à équiper d'un accès Wi-Fi, gratuit et limité, les services et espaces publics de 6 000 à 8 000 communes à travers l'Union européenne. Plusieurs appels à candidature seront lancés d'ici 2020. Une commune peut bénéficier jusqu'à 15 000 € de subvention européenne pour équiper un lieu public en wifi si elle répond rapidement.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire une délégation pour pouvoir candidater à cet appel à projet.

DELIBERATION 2019-8- VIABILISATION DU LOTISSEMENT « DOMAINE DE L'ETANG » : CHOIX D'UNE ENTREPRISE

Dans le cadre de la viabilisation du lotissement « Domaine de l'étang », plusieurs devis ont été demandés pour

réaliser l'extension du réseau d'assainissement collectif et d'évacuation des eaux pluviales. Madame Le Maire invite les membres présents à choisir une entreprise. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- RETIENT le devis de l'entreprise Régis GAUTHIER d'un montant de 14 415,60 € TTC
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION 2019-9 : APPEL A PROJET « DYNAMISME DES BOURGS RURAUX » : CANDIDATURE DE LA COMMUNE ET CHOIX D'UN ARCHITECTE – URBANISTE

L'État, La Région, l'Établissement Public Foncier, et la Banque des Territoires relancent leur dispositif partenarial pour soutenir des démarches globales en faveur du dynamisme des centres villes et bourgs. Les communes de Bretagne, intéressées, en partenariat avec leurs intercommunalités, sont invitées à présenter leur candidature en cycle "études" ou en cycle "travaux", selon l'avancement de leur démarche. La date limite de candidature est fixée au jeudi 28 février 2019.

La commune de Lieuron va présenter une candidature au titre du cycle travaux. Pour appuyer et illustrer ce dossier de candidature, des cabinets ont été consultés pour réaliser les esquisses nécessaires à l'élaboration de ce dossier. Madame le Maire expose au Conseil Municipal les offres reçues :

Elle invite les membres présents à choisir un bureau d'étude pour la phase esquisses uniquement. Pour la phase travaux une seconde consultation sera envisagée si la candidature de la commune est retenue dans l'appel à projet. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré retient le devis de l'agence Leber pour un cout de 1 575 € H.T.

DELIBERATION 2019-10- : SIGNALÉTIQUE : CHOIX D'UN FOURNISSEUR

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin d'assurer le remplacement de panneaux de signalétiques usagés dans les villages et pour créer une signalétique touristique plusieurs devis ont été demandés auprès de différents fournisseurs.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

- RETIENT les offres des entreprises suivantes :

Panneaux de villages : l'entreprise Self Signal pour 1 217,08 € H.T

Panneaux divers : l'entreprise Self Signal pour 1 322,50 € H.T

- DONNE délégation à Mme Le Maire pour sélectionner l'offre la mieux disante pour la catégorie signalétique touristique.
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

DELIBERATION 2019-11 : MANDATEMENT DU CDG 35 POUR PASSER UN APPEL D'OFFRE AU NOM DE LA COMMUNE

Les collectivités territoriales ont des obligations statutaires à l'égard de leurs agents indisponibles pour raison de santé et, elles doivent en assumer la charge financière. Les collectivités peuvent contracter une assurance statutaire afin de les aider à assurer ces obligations. C'est la raison pour laquelle, conformément à l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine propose aux collectivités et établissements territoriaux d'Ille-et-Vilaine de souscrire au contrat groupe d'assurance pour les risques statutaires du personnel.

Les contrats d'assurance proposent de garantir les risques suivants :

- Le décès
- L'accident de service et la maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique)
- L'incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire)
- La maladie de longue durée et la longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office)
- La maternité, l'adoption et la paternité.

Le Centre de Gestion procède actuellement aux démarches nécessaires pour pouvoir proposer à nouveau aux collectivités un contrat groupe. Le conseil municipal autorise le centre de gestion à mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence.

DELIBERATION 2019-12- EFFRACTION AUX TERRAINS DES SPORTS : INDEMNISATION DE L'ASSURANCE

Suite aux effractions survenues au terrain des sports. Ma-

dame le Maire expose au Conseil Municipal les offres reçues, pour la remise en état des locaux. L'assurance prend en charge ces réparations sans franchise pour un montant de 2 808€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
RETIENT le devis de la métallerie François de Bain sur Oust.

QUESTIONS DIVERSES :

- Une indemnité de conseil de 361,56 € sera versée au comptable public au titre de l'année 2018.
- L'entreprise SETPA Le Plessis de Lieuron a été retenue pour le nettoyage des souches sur la place de la Mairie, pour un montant de 400€.

Séance du 11 Mars

Sous la présidence de : Mme PREVERT Rose Line, Maire.

Etaient présents : MM. MOISON Daniel, PERRET-LE BLET Chantal, BRIAND Thierry, VETIER Fabrice, ROPERT Céline, ARNAL Jérôme, BESQUEL Jean-René, MONVOISIN Michèle, DUROCHER Alexandre, ROCHER Nicolas.

Mme GILLARD Claudine a donné pouvoir à Mme PREVERT Rose Line

Absents excusés : M. SIMON Claude, M. BALARD Olivier, Mme GILLARD Claudine

Secrétaire de séance : M. DUROCHER Alexandre

Madame Le Maire, après avoir constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

Monsieur Alexandre DUROCHER est nommé secrétaire de séance

Les membres de l'assemblée adoptent le procès-verbal relatif à la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2019 à l'unanimité.

DELIBERATION 2019-13 : ENQUÊTE PUBLIQUE L.G SERVICES : AVIS DU CONSEIL

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'enquête publique ouverte du 28 janvier au 28 février sur le projet présenté par LG Services à Courbouton. Il vise à obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une installation de transit et tri de déchets dangereux et non dange-

reux et l'agrément centre VHU pour effectuer la dépollution, le démontage de véhicules hors d'usage sur le site du parc d'activités de Courbouton – Rue Jacqueline Auriol à GUIPRY-MESSAC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité émet un avis favorable sous réserve que le cycle de dépollution et de déconstruction des véhicules se fasse dans un bâtiment clos et fermé.

DELIBERATION 2019-14 : ENQUÊTE PUBLIQUE SCEA AR VEROURI NEVEZ : AVIS DU CONSEIL

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la consultation du public ouverte du 11 mars 2019 au 8 avril 2019 sur la demande présentée par la SCEA AR VEROURI NEVEZ. Elle souhaite obtenir l'enregistrement de son projet relatif à l'augmentation des effectifs de l'élevage de porcs, situé au lieu-dit « La Métairie Neuve » à Pipriac, le réaménagement des bâtiments et la mise à jour du plan d'épandage.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré émet un avis favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

- Renouvellement du contrat d'un agent : Le contrat de l'agent d'accueil polyvalent arrive à échéance le 21 avril. Il sera renouvelé jusqu'au 2 juin.
- Les plans du futur local commercial ont été présentés au Conseil Municipal qui y a apporté quelques modifications
- Une réunion de la commission finances est fixée au 18 mars à 17h15

L'ordre du jour étant épuisé, Mme PREVERT lève la séance à 22h.

Séance du 11 Avril

Sous la présidence de : Mme PREVERT Rose Line, Maire.

Etaient présents : MM. SIMON Claude, PERRET-LE BLET Chantal, BRIAND Thierry, ROPERT Céline, ARNAL Jérôme, BESQUEL Jean-René, MONVOISIN Michèle, DUROCHER

Alexandre, GILLARD Claudine.

M MOISON Daniel a donné pouvoir à Mme PREVERT Rose Line

M BALARD Olivier a donné pouvoir à Mme MONVOISIN Michèle

M VETIER Fabrice a donné pouvoir à M SIMON Claude.

Absents excusés : MM. MOISON Daniel, BALARD Olivier, VETIER Fabrice, ROCHER Nicolas

Secrétaire de séance : M. SIMON Claude

Madame Le Maire, après avoir constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

Monsieur Claude SIMON est nommé secrétaire de séance

Les membres de l'assemblée adoptent le procès-verbal relatif à la séance du Conseil Municipal du 11 mars 2019 à l'unanimité.

DELIBERATION 2019-15- BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité a approuvé le compte de gestion 2018 du trésorier municipal qui est en tout point identique au compte administratif de la commune.

DELIBERATION 2019-16 - BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif 2018 du budget assainissement :
Section fonctionnement : 1 218,56 €
Dépenses : 34 329,79 € Recettes : 35 548,25 €
Section investissement : - 195,80 €
Dépenses : 17 175,80 € Recettes : 16 980 €
a été approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2019-17 - BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Les résultats excédentaires de l'exercice 2018 de 7 170,25€ en fonctionnement et de 98 729,56€ en investissement sont affectés au budget primitif 2019.

DELIBERATION 2019-18 - BUDGET ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif 2019 du budget annexe « assainissement » :
Section fonctionnement : 41 940 € équilibré en recettes et en dépenses
Section investissement : 50 747 € en dépenses
115 755,56 € en recettes a été approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2019-19 - BUDGET LOTISSEMENT « CHENES CHEVALIERS » : COMPTE DE GESTION

2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité a approuvé le compte de gestion 2018 du trésorier municipal qui est en tout point identique au compte administratif de la commune.

DELIBERATION 2019-20- BUDGET LOTISSEMENT « CHENES CHEVALIERS » : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif 2018 du budget lotissement « Les Chênes Chevaliers » :

Section de fonctionnement : 20 872,54 €
Dépenses : 105 556,38 € Recettes : 126 428,92 €
Section d'investissement : 16 189,46 €
Dépenses : 89 366,92 € Recettes : 105 556,38 €

DELIBERATION 2019-21 - BUDGET LOTISSEMENT « CHENES CHEVALIERS » : AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Les résultats de l'exercice 2018 de 0 € en fonctionnement et de 73 177,46 € en investissement sont affectés au budget primitif 2019

DELIBERATION 2019-22 - PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 LOTISSEMENT « CHENES CHEVALIERS » PUIS VOTE

Le budget primitif 2019 du budget lotissement « Les Chênes Chevaliers » équilibré en recettes et dépenses :
Section fonctionnement : 146 659,92 €
Section investissement : 146 504,92 €
a été approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2019-23 - PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 LOTISSEMENT « DOMAINE DE L'ETANG » PUIS VOTE

Le budget primitif 2019 du budget lotissement « Domaine de l'étang » équilibré en recettes et dépenses :
Section fonctionnement : 101 550 €
Section investissement : 24 200 €
a été approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2019-24 - BUDGET PRINCIPAL : COMPTE DE GESTION 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité a approuvé le compte de gestion 2018 du trésorier municipal qui est en tout point identique au compte administratif de la commune.

DELIBERATION 2019-25- BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le compte administratif 2018 du budget principal de la commune qui se résume comme suit a été approuvé à l'unanimité.

Section fonctionnement					
Dépenses		442 261.94 €	Recettes		717 414.46 €
11	Charges à caractère Générale	125 530.12 €	13	Atténuations de charges	10 450.61 €
12	Charges de personnel	161 800.21 €	70	Produits des services	9 566.39 €
65	Autre charges de gestion	114 493.61 €	73	Impôts et taxes	309 352.33 €
14	Atténuations de produits	59.00 €	74	Dotations, subventions, participations	167 950.00 €
66	Charges financières	7 236.00 €	75	Autres produits de gestion courante	14 563.66 €
67	Charges exceptionnelles	1 020.00 €	76	Produits financiers	3.36 €
42	Opérations d'ordre	32 123.00 €	77	Produits exceptionnels	6 946.69 €
23	Virement à la Section Investissement		2	Résultat de fonctionnement reporté	198 581.42 €
				Résultat cumulé	275 152.52 €

Section investissement					
Dépenses		295 885.56 €	Recettes		237 197.67 €
16	Remboursement des emprunts	70 449.97 €	1013	Dotations, subventions	89 078.33 €
	Dépenses d'équipement	225 435.59 €	16	Emprunts	
			1068	Excédant fonctionnement capitalisé	
			27	Autres immobilisations financières	
			40	Opération d'ordre	32 123.00 €
			21	Virement section fonctionnement	
1	Solde d'exécution de la section investissement reporté		1	Solde d'exécution de la section investissement reporté	115 996.34 €
				Déficit d'investissement	58 687.49 €

DELIBERATION 2019-26 - BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Les résultats au compte administratif de l'exercice 2018 de la Commune se présentent ainsi :

Excédent de fonctionnement : 275 152,52 €
 Déficit d'investissement : 58 687,89 €
 Déficit des restes à réaliser en investissement : 23 038,38 €
 Déficit d'investissement corrigé avec les restes à réaliser : 81 726,27 €

Les résultats de l'exercice 2018 sont affectés au budget primitif 2019 :

81 726,27 € de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement.
 58 687,89 € au solde d'exécution N-1 reporté en investissement.
 193 426,25 € en excédent de fonctionnement

DELIBERATION 2019-27 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION LOCAUX 2019

Le Conseil Municipal a maintenu les taux d'imposition de 2018 :

Taxe d'habitation : 14,60 %
 Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,00 %
 Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48,00 %.

Le produit fiscal attendu est de : 197 289 €.

DELIBERATION 2019-28 - BUDGET PRINCIPAL : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Le budget primitif du budget principal de la commune a été approuvé à l'unanimité.



FONCTIONNEMENT : 763 425,25 €





INVESTISSEMENT : 989 306,27 €



DELIBERATION 2019-29 - CONSTRUCTION D'UN LOCAL COMMERCIAL : CREATION D'UN BUDGET ANNEXE « COMMERCE »

Madame le Maire expose la nécessité de créer un budget annexe à celui de la commune nommé « Commerce Multi-services » qui regroupera l'ensemble des opérations à venir, relatives à la construction du local commercial. Le Conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la création d'un budget de comptabilité.

DELIBERATION 2019-30 - PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET « COMMERCE »

Le budget primitif du budget « Commerce multiservices » équilibré en recettes et dépenses :
Section fonctionnement : 3 005 €
Section investissement : 545 000 €
a été approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION 2019-31 - MARCHE PUBLIC N°1-2019 : ATTRIBUTION DES LOTS AUX ENTREPRISES

Madame le Maire rappelle qu'un marché pour l'extension et la rénovation de la Mairie et la création d'une médiathèque attenante a été lancée par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée. Cette consultation a été mise en ligne le 21/12/2018 pour une remise des offres fixée au 04/02/2019 à 16h et comprenait 15 lots.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 19 mars 2019 à 14h30 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Madame Le Maire propose de retenir les entreprises suivantes :

Intitulé du lot	Entreprise retenue
Lot 1 : Gros œuvre – Maçonnerie-Démolition	VIGNON CONSTRUCTIONS 35480 Guipry-Messac
Lot 2 : Charpente	FEVRIER BATIMENT 35660 Renac
Lot 3 : Couverture ardoises Bardage zinc	EURL JUSTAL-GICQUEL 35550 Lohéac
Lot 4 : Enduits extérieurs	BLANDIN FACADES 35550 Lieuron
Lot 5 : Menuiseries extérieures –Fermetures	FEVRIER BATIMENT 35660 Renac

Lot 6 : Menuiseries intérieures	FEVRIER BATIMENT 35660 Renac
Lot 7 : Sans objet	
Lot 8 : Isolation Faux plafonds	SAS LE COQ 35510 Cesson-Sévigné
Lot 9 : Isolation – Cloisons	EURL LEGAL PHILIPPE 35470 Bain de Bretagne
Lot 10 : Electricité – Chauffage électrique – Ventilation	GERGAUD INDUSTRIE 35600 Redon
Lot 11 : Plomberie – Sanitaire – Chauffage	AIRV 35170 Bruz
Lot 12 : Sans objet	
Lot 13 : Chape Carrelage Faïence	SARL LBS CARRELAGE 35390 Saint Sulpice des Landes
Lot 14 : Peinture	EURL LETOURNEL 56200 La Gacilly
Lot 15 : Revêtement de sol souple	

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de retenir la proposition de Madame Le Maire et de valider ainsi la décision de la commission d'appel d'offres pour un montant total de 287 702,23 € H.T. Le coût de ce marché est inférieur à l'estimation prévisionnelle.

DELIBERATION 2019-32 - PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DE GUIGNEN

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de GUIGNEN pour 2 enfants de Lieuron scolarisés l'année 2018-2019 soit 255.78€ par élève. La contribution totale réclamée s'élève à 511,56 €. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte de prendre en charge cette participation.

DELIBERATION 2019-33 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL POUR L'OPERATION « COMMERCE »

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le projet de construction d'un local commercial pour y abriter l'activité Bar-Tabac-Epicerie-Restaurations actuelle peut

bénéficiaire d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, sollicite une subvention au titre de la « dotation de soutien à l'investissement local 2019 » à hauteur de 150 000 € sur une dépense totale éligible de 545 000 H.T.

QUESTIONS DIVERSES :

- La commission voirie se réunira mardi 23 avril à 9h30
- La commission bulletin se réunira jeudi 2 mai à 17h15
- La commission urbanisme se réunira jeudi 2 mai à 19h
- La commission liste électorale se réunira le 2 mai à 9h30
- Organisation des élections européennes le 26 mai.
- Un Conseil Communautaire se tiendra à Lieuron le 29 avril.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme PREVERT lève la séance à 23h.

Séance du 20 Mai

Sous la présidence de : Mme PREVERT Rose Line, Maire.

Etaient présents : MM. SIMON Claude, MOISON Daniel, PERRET-LE BLET Chantal, BRIAND Thierry, BALARD Olivier, VETIER Fabrice, ROPERT Céline, ARNAL Jérôme, BESQUEL Jean-René, MONVOISIN Michèle, DUROCHER Alexandre, ROCHER Nicolas, GILLARD Claudine.-

M. MOISON Daniel a donné pouvoir à M.SIMON Claude.

Absents excusés : M. MOISON Daniel, DUROCHER Alexandre.

Secrétaire de séance : M.ARNAL Jérôme.

- Madame Le Maire, après avoir constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.
- Monsieur Jérôme ARNAL est nommé secrétaire de séance
- Les membres de l'assemblée adoptent le procès-verbal relatif à la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2019 à l'unanimité.

DELIBERATION 2019-35 : SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les différentes demandes a décidé d'accorder les subventions et participations suivantes :

Désignation	Montant attribué
C.C.A.S de LIEURON	2 200 €
MOBISOL 35 – PIPRIAC - LIEURON	130 €
Epicerie sociale « Au pain d'épices » PIPRIAC	75 €
Solidarité Paysans - RENNES	50 €
Collège privé St Joseph – PIPRIAC pour 16 élèves	1 015.50 €
Aux familles des 8 élèves au Collège Querpon - VAL D'ANAST	371.25 €
Maison Familiale Rurale MONTAUBAN pour 1 élève	25 €
Lycée St Yves BAIN DE BRETAGNE pour 3 élèves	75 €
Comice Agricole de PIPRIAC	324 €
CFA Bâtiment de St GREGOIRE pour 2 apprentis	50 €
Arbre de Noël de l'Ecole de LIEURON	550 €
Office intercantonal Sports et Jeunesse MAURE-PIPRIAC	8 895.91 €
Avenir de Lieuron section football - LIEURON	1 306.61 €
Avenir de Lieuron section tennis de table - LIEURON	350 €
Association de Gym. détente-souplesse - LIEURON	660 €
Association « Judo-Club » de PIPRIAC pour 7 licenciés	140 €
Association de Chasse ACCA de LIEURON	160 €
Comité des fêtes de LIEURON	1 600 €
Ass. « Un livre des mondes » : Bibliothèque de LIEURON	500 €
Club de l'amitié - LIEURON	250 €
Ass. Chant'Amitié : Chorale de PIPRIAC	30 €
Restaurant scolaire Cousteau de Val d'Anast pour 3 familles dont les enfants ont pris leur repas toute l'année scolaire	60 €
Collège le Cleu de Redon pour 1 élève	68.25 €
Ecole publique Jean de la Fontaine de PIPRIAC pour 1 élève	18.30 €
Une famille de Lieuron pour leurs frais de cantine / garderie	40 €
Etoile Mauritanienne pour 4 licenciés	80 €

DELIBERATION 2019-35 : ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE

Madame le Maire présente au conseil la proposition de l'entreprise QUILY ETA de Comblessac au tarif horaire de 46 € H.T. Cette offre porte sur l'éparage des talus sur les voies communales et la taille de haie. Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité, a accepté cette proposition pour effectuer les travaux d'éparage en 2019 en 1ere quinzaine d'octobre impérativement.

De plus, elle soumet également au Conseil Municipal le devis de la société Agram pour l'achat d'un broyeur d'accotement. Cet outil permettrait aux services techniques de réaliser l'entretien des accotements sur les voies communales. Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise AGRAM d'un montant de 4 082 € H.T pour l'achat d'un broyeur d'accotement.

DELIBERATION 2019-36 : ETUDE DES DEVIS POSE GOUTTIERES

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal plusieurs devis concernant la pose de gouttières sur les sanitaires de l'étang du pâtis et sur les vestiaires du complexe sportif. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité retient le devis de l'entreprise ROBIN de Lohéac d'un montant de 1 568,20 € H.T pour la pose de gouttières en zinc sur ces deux bâtiments publics.

DELIBERATION 2019-37: MARCHE VOIES DOUCES CHOIX DE L'ENTREPRISE

Madame le Maire rappelle qu'un marché pour la création de liaisons douces a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée. La date limite de remise des plis était fixée au 15/04/2019. Les membres de la commission d'appel d'offre se sont réunis le 2 mai 2019 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection. Après présentation du rapport d'analyse des offres, Madame Le Maire propose de retenir la proposition la mieux disante émise par la SARL ROBERT de Bains sur Oust. Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de retenir la SARL ROBERT pour un montant total de 69 572,25 € H.T.

DELIBERATION 2019-38 : POINT A TEMPS AUTOMATIQUE CHOIX DE L'ENTREPRISE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'après un appel d'offres pour la réalisation du point à temps automatique sur la voirie communale, 4 offres de prix ont été examinées. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité retient l'entreprise LEMEE de Saint-Dolay (56130), la mieux disante, pour effectuer les travaux d'entretien de la voirie communale en Point à temps automatique (PATA). L'offre acceptée comprend la fourniture et la mise en œuvre de 25 tonnes d'émulsion au PATA et la fourniture / livraison de 30 tonnes de gravier 6/10 pour un montant total de 16 734,50 € H.T. Ces quantités seront ajustées en fonction des besoins. La réalisation des travaux est programmée en semaine 36.

DELIBERATION 2019-39 : ACHAT DE PARCELLES POUR L'EXTENSION DU LOTISSEMENT LES « CHENES CHEVALIERS »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des contacts qu'elle a eu avec les propriétaires des parcelles AB 297, AB 326, ZD 231 et ZD 233 concernant une demande d'achat en vue de réaliser l'extension du lotissement « Les chênes Chevaliers ». Le prix proposé pour ces terrains est fixé à 2 € le mètre carré pour un total de 21 942 m² soit un prix d'achat de 43 884 €. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'acquérir ces parcelles pour le prix de 2 € le m². L'acte de vente sera établi par Maître DE POULPIQUET, notaire à GUICHEN. Les frais d'acte notarié seront supportés par la commune.

DELIBERATION 2019-40 : LOTISSEMENT CHENES CHEVALIERS: VENTE LOT N°4 MAISONS RENNAISES

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande émanant du constructeur « Les Maisons Rennaises » en vue d'acheter le lot n°4 du lotissement « Les Chênes Chevaliers ». Elle précise que la commune vend la parcelle à ce constructeur dans le but de construire un logement locatif qui sera ensuite cédé au bailleur social NEOTOA. Le prix de vente a été fixé à 5 000 € H.T. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de vendre le lot N° 4 du lotissement « Les Chênes chevaliers d'une superficie de 413 m² à la Société « Les Maisons Rennaises » pour le prix global de 5 000 € H.T. Maître Yann PINSON, Notaire à PIPRIAC est désigné pour établir l'acte de vente et toutes les formalités nécessaires. Les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

DELIBERATION 2019-41: PARTICIPATION FINANCE-

MENT ECOLE DE LOHEAC

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de LOHEAC pour 9 enfants de Lieuron scolarisés l'année scolaire 2018-2019 :

Coût par élève	Nombre d'élève de Lieuron	Participation réclamée
1 362.86 €	3	4 088.58 €
222.13 €	6	1 332.78 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité accepte de prendre en charge une participation de 5 421,36 €.

DELIBERATION 2019-42 : ASSAINISSEMENT LOTISSEMENT DOMAINE DE L'ÉTANG : REAJUSTEMENT DE LA COMMANDE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par la délibération n°2019-8 du 28 janvier 2019, la SARL GAUTHIER REGIS a été retenue pour assurer la viabilisation en eau pluviale et assainissement du lotissement « Domaine de l'étang ». Suite à des contraintes techniques, ce devis a été modifié. Il s'élève désormais à 16 410,50 € HT. Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte ce nouveau devis.

DELIBERATION 2019-43 : APPEL A PROJET REQUALIFICATION DES ILOTS ANCIENS REDON AGGLO

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Redon agglomération propose un appel à projet en faveur de la requalification des îlots anciens. Elle propose d'inscrire le projet de rénovation de la maison d'habitation vacante en centre bourg pour y créer un logement locatif social. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Madame Le Maire à présenter une demande de subvention au titre de l'appel à projets « requalification des îlots anciens ».

DELIBERATION 2019-44 : AVIS SUR UNE DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER D'UNE PROPRIETE SITUÉE AU 8 RUE SANT MELAINE

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner présentée par Maître Yann PINSON, notaire à Pipriac, concernant une propriété soumise au droit de préemption urbain. La propriété comprend :

une maison d'habitation sur jardin cadastrée AB 149, AB 239 et 241 d'une superficie totale de 1 535 m² située au 8, rue Saint Melaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide à l'unanimité de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune.

QUESTIONS DIVERSES :

- Les plans de l'architecte pour la rénovation du logement au 10 rue de Villeneuve ont été présentés au conseil municipal qui les a approuvés.
- Des devis seront sollicités pour réaliser un enrobé sur la partie non bitumée du parking de la salle des fêtes.
- Le bosquet en contrebas du lotissement « Domaine de l'étang » sera éclairci
- Une journée bénévole sera organisée le 22 juin pour démonter le hangar sur l'emplacement futur du local commercial
- Le planning des travaux validé lors de la première réunion de chantier pour l'extension de la mairie et la création d'une médiathèque attenante a été présenté. Les travaux débuteront le 1er juillet 2019 et se termineront en juin 2020.
- La pose de bordures sera réalisée le long du lot n°1 du lotissement « Domaine de l'étang ».
- La candidature de la commune dans le cadre de l'appel à projet Wifi4EU a été retenue. Elle recevra donc de la commission européenne un coupon de 15 000 € pour financer le déploiement du wifi gratuit dans certains espaces publics communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme PREVERT lève la séance à 21h.

Visite de M. LE BOHEC et Mme PATAULT

Le 1er février, le député Monsieur Gaël LE BOHEC accompagné de la conseillère régionale Madame Anne PATAULT sur invitation de Mme PREVERT sont venus étudier les différents projets de Lieuron.



Accompagné de quelques élus, il a apprécié le dynamisme de Lieuron et s'est dit prêt à soutenir les dossiers en cours pour une commune en plein croissance démographique de part sa position favorable à proximité de la 2 x 2 voies.

Conseil Communautaire

C'est à Lieuron que les conseillers communautaires de Redon agglomération ont pu délibérer le 29 avril dernier.



Photos "les infos du pays de Redon"



Visite de M. RANCHÈRE sous-préfet de Redon,

Le 26 avril, le Sous- préfet Monsieur Jacques RANCHÈRE à l'initiative de Mme PREVERT est venu visiter la commune et prendre connaissance des différents projets.



Photo Ouest-France

à l'ordre du jour :

- Rapport d'activités 2018 de l'Office de tourisme intercommunal
- Statuts Bretagne Développement Innovation 2019
- Cahier des engagements BREIZH COP
- Statuts Morbihan Energies
- Statuts association SMILE
- Tableau des actions du volet 3 au titre de l'exercice 2019
- Décision modificative budget annexé Régie des ports – Document technique

Boucherie - Charcuterie



Il y a 60 ans, Antoinette et Alexandre Chérel reprenaient la maison Daniel et ouvraient leur première boucherie charcuterie près de l'église. Dix ans plus tard, ils s'installaient à l'emplacement actuel où exerce leur fils Guy, en face de la mairie. C'était autrefois la forge de Louis Redoublé.

« À l'époque de mes parents, le métier était très exigeant. Mon père tuait les veaux et les cochons. Il y avait même un petit abattoir à Lieuron au début de son activité », confie Guy Chérel. Il reste d'ailleurs aujourd'hui des traces de cet abattoir qui était situé près de la mairie, en face du commerce.

C'est en 1993 que Guy Chérel a pris la succession de ses parents qui profitent, toujours à Lieuron, de leur retraite. En 26 ans d'activité, Guy a effectué quelques travaux mais pas aussi conséquents que ceux qu'il a entrepris cette année.

Il avait commencé il y a quelque temps par la rénovation de la vitrine. La restauration du laboratoire est récente et cette année toute la boutique a été rénovée. Guy Chérel a tenu à faire réaliser les travaux par des artisans locaux.

Source Ouest-France

Horaires :

Du Mardi au vendredi 8h30 - 12h45 / 15h - 19h

Fermé Dimanche et Lundi

Charcuterie Maison, quiches, pizzas, croissants au jambon, bouchée à la reine, coquilles de saumon (label rouge), salades (taboulé, piémontaise, carotte) Boeuf Selection, Veau Bretonin Label Rouge, Porc, Agneau

Contact : 02 99 34 08 08

Bar - Restaurant



Le Bar Restaurant Les Années Folles vous accueille du Lundi au Vendredi à partir de 8h.

Menu Ouvrier en semaine midi et soir.

Repas de Famille le Samedi et Dimanche sur réservation au 02 99 34 16 07 ou au 06 60 13 34 41





Transport scolaires



A compter de l'année scolaire 2019-2020, la Région Bretagne transfère la compétence transport scolaire à REDON Agglomération.

Si l'établissement scolaire de votre enfant se trouve en dehors du territoire de REDON Agglomération (Maure de Bretagne, Bain de Bretagne...) la Région Bretagne reste votre interlocuteur.

Pour les enfants scolarisés dans un établissement du territoire et inscrits au service de transport scolaire, chaque famille recevra la carte d'inscription de son (ses) enfant(s) au domicile principal, la dernière semaine d'août.

En tout début d'année scolaire, un gilet de sécurité sera remis gratuitement, dans le bus, à tout élève nouvellement inscrit.

Contact et renseignements :

REDON agglomération - Pôle transport
66 rue des douves 35600 Redon - 02 99 72 15 58
www.redon-agglomera+on.bzh
transports@redon-agglomeration.bzh
Accueil du public : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30

Redon Agglomération Le Conservatoire



REDON Agglomération, au titre de sa compétence Culture, est en charge du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de musique de Redon.

Il accueille 25 enseignants, 530 élèves et rayonne auprès de 4000 élèves des écoles des 31 communes du territoire.

L'établissement, labellisé par le Ministère de la Culture et de la Communication, vient de fêter ses 50 ans d'existence et de se doter d'un nom et d'un logo : le 7.

Ce nouveau nom répond à un enjeu de lisibilité et d'identité inscrit au projet d'établissement. Il fait référence à l'adresse du Conservatoire (7 boulevard Bonne nouvelle). Cette nouvelle appellation, courte et moderne fait écho aux notes de la gamme tonale, homophonie avec le set musical (l'idée de la réunion de musiciens), le chiffre porte-bonheur. Le logo évoque la notation musicale, les courbes parlent d'harmonie et de pause musicale.

Pour s'inscrire

Le Conservatoire propose une offre large avec 17 disciplines enseignées et 31 pratiques collectives.

Les inscriptions pour la rentrée 2019 se font en ligne via le

site de REDON Agglomération. Pour les nouveaux élèves, il conviendra de renseigner le formulaire de pré-inscription accessible dès la rubrique à votre service / Découvrir-Sortir.

Pour les personnes ne disposant pas d'un accès internet, les inscriptions peuvent être réalisées sur place auprès du personnel administratif.

Contact et renseignements :

Le 7 - Conservatoire à Rayonnement Intercommunal de musique

7 Boulevard Bonne Nouvelle

35600 Redon

02 99 71 11 99

<https://redon-agglomeration.bzh/votre-service/decouvrir-sortir/le-conservatoire-de-musique>

Accueil du public :

- lundi, mardi et jeudi, de 12h à 18h

- mercredi, de 9h à 18h

- vendredi, de 12h à 17h

Le Canal Théâtre

LE CANAL

THÉÂTRE DU PAYS DE REDON
SCÈNE CONVENTIONNÉE POUR LE THÉÂTRE

Place du parlement
35600 REDON

La saison 2019-2020 démarre le 30 août prochain à 19h, avec la présentation de la programmation. Pensez à vous abonner !

À PARTIR DU VENDREDI 30 AOÛT 19h : Présentation de Saison

EN BILLETTERIE Place du Parlement à Redon

Passion 6 spectacles	72 €
Découverte 4 spectacles	56 €
Découverte réduit* 4 spectacles	36 €
Escapade (- 25 ans) 2 spectacles	15 €
Petite Escapade (- 8 ans) 2 spectacles	8 €

* Découverte Réduit sur présentation d'un justificatif : bénéficiaires des minima sociaux et demandeurs d'emploi.

BILLETTERIE HORS ABONNEMENT

NORMAL	18 €
RÉDUIT	14 €
TRÈS RÉDUIT	9 €
ENFANT -8 ANS	6 €

SPECTACLE TARIF UNIQUE

ENFANCE	6 €
LES CURIOSITÉS	5 €
LES MINUSCULES	4 €

Tarif réduit adulte sur présentation d'un justificatif : étudiants, jeunes de moins de 25 ans, groupes de 10 et plus, Carte CEZAM, adultes accompagnateurs d'enfants abonnés, abonnés partenaires (liste complète en billetterie).

Tarif Très Réduit sur présentation d'un justificatif : bénéficiaires des minima sociaux et demandeurs d'emploi.

Famille nombreuse : 1 ou 2 adultes avec 3 enfants et plus de la même famille, 1 place enfant offerte sur présentation d'un justificatif (sauf les spectacles Enfance, Curiosités, et Minuscules).

Réservations – Renseignements

Tél : 02 23 10 10 80

billetterie.lecanal@redon-agglomeration.bzh

www.lecanaltheatre.fr



Octobre rose en Pays de Redon, déjà la 3ème édition !

Une 2ème édition exceptionnelle tant au niveau de la participation que du soleil pour illuminer cet élan de solidarité.

La ville de Redon est devenue rose avec 2500 participantes. Pour cet évènement co-organisé par l'Athlé Pays de Redon et la mairie de Redon, nous pouvons compter sur le soutien de nos différents partenaires, dont Redon Agglomération, et apprécions le relais des communes du territoire pour la promotion de notre évènement.

Nous sommes vraiment fiers de la mobilisation des habitantes du territoire et espérons les retrouver. Le succès de notre évènement nous amène à changer le lieu de regroupement qui se trouvera au Parc Anger, le dimanche matin du 20 octobre 2019, et débutera par un échauffement collectif à 10h15. Des stands et animations vous seront proposés par nos différents partenaires.

L'an dernier, nous avons reversé 10 000 euros aux deux comités de la ligue contre le cancer. Aussi notre collectif a également décidé d'accorder une enveloppe de 3000 euros à l'ASSAD pour satisfaire des besoins individuels de malades ainsi qu'une aide financière à l'adhésion de l'association « Les Riposteuses ». Le collectif étudiera toute autre demande de structures du territoire, parvenue à l'adresse suivante : octobreroseenpaysderedon@gmail.com

Désormais vous connaissez le principe. Une course et une marche féminines de 6 km, accessibles à toutes. Nous sommes tous concernés par la lutte contre le cancer du sein qui est, en France, le 1er cancer féminin avec chaque année, près de 50 000 nouveaux cas et 11 000 décès.

A travers cet évènement nous souhaitons promouvoir la pratique d'une activité physique et sportive régulière du fait de ses bienfaits en tant que facteur de protection de ce cancer mais aussi lors de la maladie ou après les traitements.

**Prochain défi à relever collectivement : 3000 participantes.
On compte sur vous !**

Programme :

Jeudi 17 octobre 20h20 : Cinémanivel Redon
Projection du film documentaire «La vie au fil des jours», suivi d'un échange avec les représentants de l'association «Vie et cancer».

Ce film se veut être le témoin sensible, intime, poétique des parcours de personnes touchées par la maladie, qu'elles soient malades ou proches de malades, professionnels des soins de supports ou d'association de soutien.

Dimanche 20 octobre : Réalisation d'un graff sur le thème «Octobre Rose»

JEFF, artiste graffeur bien connu dans le Pays de Redon, sera présent sur site le dimanche matin 20 octobre et réalisera sur toile pendant la marche un graff sur le thème «Octobre Rose». Cette toile sera ensuite exposée au Centre hospitalier de Redon.

Dimanche 20 octobre : Faire un don de cheveux

Deux coiffeuses d'Allaire et Rieux, partenaires de Solidarité, offrent une coupe aux volontaires. L'argent collecté, suite à la vente des cheveux, aide à l'achat de prothèses capillaires des personnes atteintes du cancer et en difficultés financières.





TRIER TOUS LES EMBALLAGES PLASTIQUES : UN GRAND GESTE POUR LA PLANÈTE

VERS PLUS DE RECYCLAGE

Jusqu'à maintenant, seuls les bouteilles et les flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac dédié aux côtés des emballages en métal, des barquettes en aluminium, des briques alimentaires et des cartonnettes. Les autres types de plastiques n'étaient pas recyclables. Les enjeux environnementaux du recyclage étant incontournables, les acteurs de la filière ont modernisé les centres de tri et trouvé des débouchés pour valoriser tous les plastiques. Ces solutions permettent aujourd'hui de recycler beaucoup plus d'emballages. Une bonne nouvelle pour notre planète.

LE TRI SIMPLIFIÉ !

Depuis le 1er juin, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le bac de tri. Un jeu d'enfant !

Désormais, une seule question à se poser : est-ce un emballage ? Si oui, alors il faudra le jeter dans le bac à couvercle jaune (ou vert).

Les emballages en verre, les papiers eux, sont toujours à déposer dans les conteneurs spécifiques.

Pour rappel, Il est inutile de laver vos emballages, il suffit de bien les vider. Déposez-les, en vrac, dans le bac. Vous pouvez si besoin les compacter pour gagner de la place, mais ne les imbriquez pas les uns avec les autres car cela nuirait à leur recyclage.

Plus d'infos : www.smictom-paysdevilaine.fr

À partir du 1er juin

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIERONT

C'est trié déjà

Plus de question à se poser. Tous les emballages se trient. Si c'est un emballage, direction le bac jaune.

NOUVEAU
Un sac, les sachets et les films en plastique, les pots, les barquettes sont désormais recyclés

CITEO

L'ÉCOLE ST MELAINE

Carnaval à l'école



Equilibre alimentaire

Les 3 classes ont bénéficié de l'intervention d'un diététicien. Il a rappelé l'importance de consommer des fruits et légumes ainsi que de cuisiner avec ses parents !



Projet « Musique à l'école »

Depuis le mois de janvier, un musicien du conservatoire de Redon présente aux CP, CE1, CE2 les instruments de l'orchestre



Opération « Bol de riz »

Tous les élèves du RPI ont accepté de se contenter d'un repas « riz compote » en échange de 3,50€. L'ensemble des bénéfices (409€) est reversé à l'association du Père Michel Briand qui œuvre pour Haïti. Une bénévole de l'association est venue présenter ce pays et les actions réalisées.



Spectacle de marionnettes

« Pitou l'enfant Roi », présenté par la Compagnie des 3 Chardons a enchanté les élèves !



Sortie de fin d'année

Tous les élèves de la PS au CM2 feront la même sortie. Ils visiteront en juin le musée du sculpteur Manoli, à la Richardais, en bord de Rance.

Ils découvriront ses œuvres et participeront à un atelier modelage.



LES ASSOCIATIONS DE L'ÉCOLE ST MELAINE

En cette fin d'année scolaire, les associations de l'école remercient le conseil municipal et les parents pour leur forte implication et leur participation aux différentes manifestations, et qui nous ont aidés tout au long de l'année.

Nous le disons souvent, le bon fonctionnement de l'école dépend d'une bonne gestion mais aussi des bénéfices des manifestations. La participation des parents et des bénévoles contribue au dynamisme de l'école et contribue également à la motivation des bureaux.



Un merci tout particulier à l'équipe enseignante pour leur aide, leur bonne humeur et leur soutien.

Cette année 2019 est l'annonce de changements pour la rentrée prochaine puisque notre chère directrice, Corinne Bertin, nous quitte après plus de vingt années passées dans notre petite école. Corinne a toujours su accueillir les changements des bureaux pour toujours travailler et évoluer dans la bienveillance et la bonne humeur.

Stéphanie nous quitte également à la rentrée prochaine après 11 années passées à accompagner les maitresses et accompagner également les enfants dans l'apprentissage de la vie en collectivité.

Nous vous souhaitons une bonne continuation et une belle route vers de nouvelles aventures, c'est toujours fantastique d'avoir de nouveaux projets....

Récapitulatif de ce semestre :

Le Bureau a organisé un loto en janvier 2019, animé par Paulette à la salle du Rotz de Maure de Bretagne. Un loto qui a rencontré un vif succès puisque la salle était complète.



A nouveau, une vente de gâteaux « Bijou », avec l'aide précieuse des parents mais aussi des enfants bénévoles qui aident à décharger les boîtes de gâteaux et nous aident à préparer les sacs de commandes.

Un grand merci à eux car ces ventes servent au financement des sorties pédagogiques bien sûr, mais aussi à la rénovation et à l'amélioration des conditions de vie à l'école.



Notre **kermesse** aura lieu le
Samedi 29 Juin 2019 à 15h00

dans les rues puis sur le terrain de la Chapelle des 7 douleurs.

Cette année, nous renouvelons le concept :

- Défilé avec la fanfare de Guipry-Messac
- Stands et animation sur le terrain par Peter
- Cochon Grillé avec sa farce et ses pommes de terre
- Animation par Festi Breizh Sonorisation

Le défilé sera sur le thème « les Cowboys et les Indiens ». Cette année, nous avons un thème binaire puisque 2 équipes de parents se réuniront pour défiler dans le bourg de Lieuron.

Il est important que les volontaires pour le défilé ne se retrouvent pas seuls et c'est plus motivant d'être nombreux. La participation au défilé permet de se retrouver entre parents, connaître de nouvelles familles et faire plaisir aux enfants.

Nous comptons sur vous pour venir applaudir les enfants.



Le ticket de tombola reste à 2 euros cette année :

Les lots à gagner sont :

- **1er lot : 1 semaine en Mobilhome 4 personnes à Billiers** camping Nature et Océan du 24/08/2019 au 31/08/2019



- 2e lot : 1 Barbecue à gaz (3 bruleurs)
- 3e lot : 1 Trottinette électrique
- 4e lot : 1 Shooting photo chez Vincent Guihur
- 5e lot : 1 Google home
- 6e lot : 1 Carte cadeau Super U de 50€
- 7e lot : 1 Carte cadeau Super U de 40€
- 8e lot : 1 Carte cadeau Super U de 30€



Le tirage au sort et la remise des lots auront lieu le soir de la kermesse.

Merci aux bonnes idées et à la motivation de toutes les personnes qui permettent de réaliser ce repas pour un moment convivial, de retrouvailles et permet également de clôturer l'année scolaire.

Merci à nos cuisiniers : Marie Angèle et Edouard Simon, Rose Line et Bernard Prévert, Marie Madeleine, Guylaine et Pierrick Louriais.

Les Cowboys *Après-midi animé par Peter*

Défilé à 15h
avec la Fanfare de Guipry-Messac

Samedi 29 Juin

~ Service à 19 h ~

Repas Enfant
(- de 12 ans)
Saucisse – Frites
Glace
7 €

~ Service à 20 h ~

Repas Adulte
Kir offert
Cochon grillé (ou saucisse)
Farce / Pommes de terre
Fromage / Salade
Tartelette aux fraises
15 €

KERMESSE Lieuron
Ecole Saint Melaine

Cochon grillé
le soir, animé par Festi Breizh Domorisation

⚠ Nombre de places limité. Inscription obligatoire dans les commerces de Lieuron à partir du 1^{er} juin

Les Indiens

La kermesse est un moment fort qui marque la fin de l'année scolaire, mais également un moment fort pour la vie et le budget de l'école, afin d'aborder la prochaine rentrée sereinement !

LOGEC fait régulièrement appel aux parents pour réaliser des travaux à l'école et ainsi offrir aux enfants un espace agréable et sécurisé.

Pendant les vacances de février, la clôture de l'école, dont la sécurité n'était plus assurée, a été remise à neuf.



Les enfants ont eu plaisir à faire des plantations et pourront ainsi découvrir le fruit de leur travail...



Si vous aussi, vous voulez donner vos idées et partager de bons moments, rejoignez-nous au mois de septembre à l'assemblée générale.



Bonnes vacances estivales !



AVENIR DE LIEURON SECTION FOOTBALL

SENIORS :

Les objectifs du début de saison étaient le top 5 pour l'équipe première et de maintenir l'équipe B en D3.

Pour l'équipe première, le travail a été accompli en obtenant le maintien rapidement mais n'a pas réussi à vaincre ces concurrents directs pour espérer un podium. Ce sera pour l'année prochaine !

Pour l'équipe B, en revanche l'objectif a été atteint puisqu'elle s'est maintenue en D3 ! Un grand bravo aux gars qui ont su rester soudés pour obtenir ce résultat !



Equipe B après le match contre Saint Séglin

Le club aimerait créer une équipe C pour continuer de faire évoluer le club, toute personne intéressée est la bienvenue. Peu importe le niveau, l'important c'est le plaisir de jouer !

JUNIORS :

L'équipe U17, dirigée par Cyril Grimault est malheureusement descendue dans la division inférieure mais nos joueurs se sont battus jusqu'au bout !

L'équipe U14 a réalisé un championnat parfait avec pour la première fois, une montée en D1. Un grand bravo aux garçons qui ont tout donné durant cette saison et également aux dirigeants Cyrille Boscher et Nathanaël Chalopin.



L'équipe U13 était en entente avec Lohéac et c'est Magali Durocher qui gérait la jonction entre les deux clubs. Merci à toi !

L'équipe U11 a été marquée par une remise de maillot offert par FAURECIA. Le club tient sincèrement à remercier l'entreprise pour ce beau geste, également un grand merci à Fabrice Monnier, Amélie Jolivet et tous les parents qui ont contribué à cette belle année.



En ce qui concerne les équipes U6/U7/U9, ces jeunes pousses évoluent sous forme de plateau le samedi et sont dirigées par Nicolas Langlais, Nicolas Rocher, Stéphane Langlais et Sylvain Olivon.

L'association a réalisé plusieurs manifestations tout au long de l'année :

Le nouvel an qui a été une réussite

La traditionnelle galette des rois

Le loto qui a fait salle comble

Le repas annuel qui a permis de réunir de nombreux Lieuronais

La prochaine manifestation aura lieu le 15 juin : concours de palets au terrain, nous vous y attendons nombreux.

Cette année a été marquée par la rénovation des vestiaires, j'en profite une nouvelle fois pour remercier Mme Le Maire, les conseillers et les nombreux bénévoles qui ont œuvrés à nos côtés pour rendre les vestiaires flambant neuf !

Je tiens également à remercier les dirigeants, les parents de joueurs, les supporters et les membres du bureau sans qui rien ne serait possible ! C'est aussi vous qui permettez le bon fonctionnement du club.

A NOTER : Tout jeune joueur ou joueuse peut pratiquer le foot dès l'âge de 5 ans. Le club prend à sa charge la licence la première année quel que soit l'âge.

Je vous souhaite de très bonnes vacances et vous donne rendez-vous la saison prochaine.

Pour tous renseignements, contacter : Mr MONVOISIN Florent 07.86.42.87.69

Le Président
Florent MONVOISIN

GYM "DETENTE-SOUPLESSE"

C'est encore une nouvelle année de cours de gym « détente et souplesse » qui s'achève. Mais c'est pour mieux revenir l'année prochaine, dès le mardi 10 septembre 2019.



Aline sera de nouveau notre coach. Dernièrement, elle a enrichie ses compétences par une formation de Qi gong, qui est une gymnastique traditionnelle chinoise et une science de la respiration fondée sur la connaissance et la maîtrise du souffle et qui associe mouvements lents, exercices respiratoires et concentration.

Et elle ne s'arrête pas là puisqu'en octobre, elle réalisera une formation de Full dance. Cette activité englobe l'apprentissage de danses variées telles que Zumba, samba, salsa, etc.

Grâce à ses formations, Aline viendra agrémenter les cours par des exercices de Qi gong (prononcé Chi Kong) et de Full dance, pour notre grand plaisir. En dehors de ces nouvelles pratiques sportives, les cours seront toujours tournés vers des exercices de cardio, de renforcement musculaire, et d'étirements.

Pour rappel, du fait d'un nombre d'adhérentes trop restreint, le club de Gym a dû supprimer, à regret, le cours du jeudi matin. Pour autant, les adhérentes habituées de ce cours, restent les bienvenues au cours du mardi soir !



Les cours du mardi ont lieu de 20h à 21h. Si nos cours vous intéressent, n'hésitez pas à venir les découvrir lors de 2 séances gratuites, en septembre.

Vous pouvez vous renseigner au 06 73 64 80 33
La présidente, Céline ROPERT

LES GAIS L(IE)URONS

La saison 2018-2019 est achevée. Le bilan est positif. Nous remercions les spectateurs qui viennent nous encourager. Avec ces entrées nous avons investi dans l'aménagement du local (carrelage, bar ...) et dans le décor .

Un grand merci aux bénévoles, Joël et Patrick qui ont réalisé le bar et éléments du décor



Nous sommes en train de préparer la saison à venir :

- Nous avons prévu de carreler la salle du patronage.
- Il faut choisir une pièce pour la saison prochaine.
- Programmer les répétitions qui commenceront à l'automne.

(2 répétitions par semaine).

- Un casting est prévu pour recruter de jeunes talents sur la commune, motivés par le théâtre (à partir de 12 ans - des garçons de préférence). Si intéressé, s'adresser au 02 99 34 05 61.



LE COMITÉ DES FÊTES

Le dimanche 31 mars en journée avait lieu le rallye du Pays de Lohéac avec un temps super et beaucoup de spectateurs



Le dimanche 9 juin concours de pêche le matin puis concours de palets l'après midi



LA BIBLIOTHÈQUE

Le samedi 22 juin le pique nique au terrain de foot organisé par les associations.

Nous vous donnons rendez vous le dimanche 4 Aout :
Le matin concours de pêche inscription à partir de 7 heures.

Après-midi : Pour les amateurs de vélo, courses cyclistes avec un niveau élevé

A 13h 30 : Passe cyclisme



Et 15h 30 : **Innovation** pour la 2eme course de vélo un challenge qui a lieu entre 7 épreuves :

1 er juin : Saint-Gilles
9 juin : Bain de Bretagne
14 juin : L'Hermitage
29 juin : Cesson Sévigné
5 juillet : Bétton
7 juillet : Talensac
13 juillet : Redon
4 août : Finale à Lieuron

Ainsi qu'un concours de palets place de la mairie

Le comité remercie la municipalité, les commerçants, les bénévoles. Sans leur soutien, ces différentes manifestations ne pourraient avoir lieu.
Pour les bénévoles, le buffet campagnard se tiendra le samedi 9 novembre.

Le comité cherche des volontaires pour la continuité de l'association dans de bonnes conditions.

Le comité vous souhaite de bonnes vacances à tous.

Les vacances d'été approchent déjà : l'occasion pour chacun de profiter de moments de détente : de découvrir de nouveaux horizons en lisant par exemple un beau livre de la bibliothèque.

La bibliothèque municipale vous propose plus de 2000 livres. En février, à ce stock nous avons ajouté 100 nouveautés grâce au budget voté par le conseil municipal. Merci à la municipalité qui nous permet de vous offrir chaque année des livres des nouvelles collections.

HORAIRES D'OUVERTURE

MERCREDI	16H30	17H30
SAMEDI	11H00	12H00
DIMANCHE	10H30	12H00

ATELIER TRICOT



Une nouveauté : un atelier tricot vous est proposé le mercredi soir de 20H à 21H30 salle de la mairie. Vous pourrez partager ce moment convivial tout en réalisant de belles choses. UN TRES GRAND MERCI à EDITH qui prodigue ses conseils aux débutantes ainsi qu'aux chevronnés. Vous pourrez exercer votre savoir faire en tricotant des doudous, des poupées, des pulls... n'hésitez pas à venir assister à une séance. Contacter Edith tél : 06 12 55 68 53

L'activité tricot se termine fin juin et reprendra en octobre.



ATELIER MEMOIRE

L'ensemble des 15 membres suivent avec assiduité les séances tous les 15 jours le vendredi. L'année se termine et nous partagerons un repas convivial pour clore ces rencontres appréciées par toutes.

ATELIER PASTEL

Une fois par mois nous nous retrouvons salle de la mairie pour exercer nos talents .

MERCI A ELIANE ET JEAN GERARD pour leurs conseils. Nous sommes très contentes des réalisations des unes et des autres.

L'année se termine fin juin et les cours reprendront en octobre.

RANDONNEE FAMILIALE

Nous vous proposons une randonnée courant juillet 2019 (date précisée ultérieurement): Découverte des marais de Gannedel

Départ place de la mairie à 8h45. Prévoir chaussures de marche et pique nique.

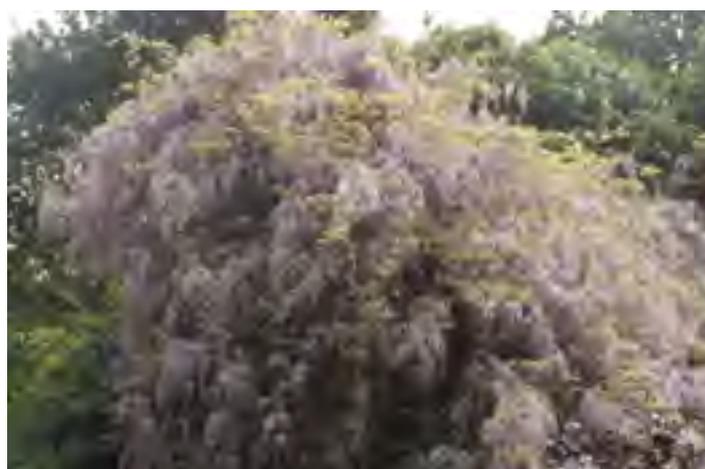
Bel été à tous

Georgette Jolivet

ARBRE & LUEUR

Ses principaux **objectifs** sont de permettre aux personnes en difficultés et/ou atteintes de handicap, maladie rare et/ou génétique, maladie auto-immune de découvrir, bénéficier, se former aux soins énergétiques tel que : le Réiki, la réflexologie, la sophrologie, les massages (humains, animaux...), les soins avec les minéraux, les plantes, les arbres, dans la possibilité de leurs moyens.

Les lieux empreints d'histoire et de nature choisis. Nous envisageons de mener des actions solidaires dans des lieux publics et associatifs près des personnes curieuses et ouvertes aux techniques de mieux-être. Les ateliers sont ouverts à tout public.



Réalisations

Nous avons eu le plaisir d'être reçus en fin d'année à l'occasion des marchés de Noël dans des lieux d'accueil public, à la maison de retraite « Ker Joseph » de Pipriac et à l'EHPAD de Maure de Bretagne. Plusieurs ateliers ont été réalisés cette première partie de l'année : TaoVillage,

réflexologie plantaire, travail sur soi par une redécouverte de son être intérieur, libérer ses émotions par l'art. Nous sommes allées à la rencontre des chevaux à St Just. Nous avons programmé une sortie nature au Tertre Gris à Plêchatel.



Nous avons participé au salon Bien-être, Campel.

Projets

Nous souhaitons continuer ces ateliers qui font plaisir, qui permettent échanges, relations nouvelles dans la bienveillance. Nous privilégions toujours des rencontres et ateliers avec un petit nombre de participants afin que chacune, chacun se sente à l'aise.

Il est donc prévu **des ateliers** :

- Fleurs de Bach animés par Géraldine Lainé, plusieurs sujets peuvent être abordés, la fatigue, le stress, le manque de confiance, les peurs, le surmenage, un accompagnement pour un régime réussi.
- Tao Village, écriture animés par Danielle Briand.
- Chevaux avec Claire, Les Chevaux de Cojoux.
- Mandala végétal animé par Jacky Ripoché.
- A partir de Septembre, nous espérons participer à certains forums d'associations et festival « agir pour la planète ».



Nous souhaitons innover, découvrir, faire découvrir **d'autres ateliers** :

- Une sortie Nature et balade en roulotte avec les ânes de « la ferme aux poneys » est prévue le 12 Juillet 2019.
- Un atelier en lien avec la naturopathie « la santé dans notre assiette » animé par Valérie Martinière le 21 Mai 2019 à 13h30 à Lieuron.



Aurélien Huet
Service Animation

Foyer les Glycines
13, rue du docteur le Rouzic
35550 PIPRIAC

ADIMC 35 <http://www.adimcpipriac.org>
FOYER LES GLYCINES Facebook : Foyer les Glycines

Nous étions présents à la journée « Sensicap » le 12 Juin à Pipriac organisée par ADIMC 35- Foyer des Glycines.



Nous serions très heureux, heureuses de vous accueillir parmi nous.

Bel Été.

Danielle Briand, Présidente
tel : 0763317365, mail : dan1162@orange.fr

LE CLUB DE L'AMITIÉ

Lors de la galette des rois du 17 janvier, les élections n'ont pas pu avoir lieu pour raison de santé de certains membres du bureau.

Notre pot au feu du 14 mars :



Notre repas de printemps à eu lieu à la salle polyvalente le 6 juin.

Depuis le 7 mai nous avons repris les cours informatique :



Le jeudi 18 juillet, nous assisterons à une journée Confort avec présentation des produits, repas gratuit et tombola en fin de journée.

Bonnes vacances à tous.

La présidente, Françoise Ménager

ASSOCIATION NOTRE DAME DES 7 DOULEURS

La fête de la chapelle à été fixée au dimanche 22 septembre 2019. Le Père Irenée Adoco célébrera la messe dans ce cadre agréable à 10h30.

L'association compte sur les bénévoles pour aider à l'organisation de cette journée : fleurs, confection et vente de gâteaux, mise en place des chaises, présence de la Chorale et pique-nique dans la salle.

De nombreux bénévoles sont toujours les bienvenus pour ce moment convivial au niveau local et de la paroisse.

Merci à chacun.

Pour le bureau, La présidente,
Maryvonne GROSSET

La Chapelle Notre-Dame des 7 douleurs

La chapelle est à l'honneur de la couverture de notre bulletin ce semestre. Voici son histoire :

Depuis plus d'un siècle, la chapelle Notre-Dame des sept douleurs, situé rue de la Croix-Bouexic, est l'objet d'un fervent pèlerinage annuel à l'occasion du troisième week-end de septembre.

C'est sur l'emplacement d'un ancien calvaire et d'une pieté dédiés à Notre-Dame des sept douleurs que fut bâtie la Chapelle des sept douleurs.

L'abbé d'alors, M. Chauvin, décida de faire bâtir à cet emplacement « une chapelle plus grande et moins indigne de la mère de Dieu ». Érigée dans le style néogothique, la construction de la chapelle dura deux ans et prit forme grâce à la forte mobilisation des paroissiens. C'est à un peintre-verrier nantais, Antoine Meuret, que fut confiée la conception des vitraux. Sa bénédiction, en 1885, consacra la fin des travaux.

La chapelle Notre-Dame des sept douleurs doit son nom à la Vierge Marie. C'est en effet l'un des titres qui la qualifie dans le culte catholique. Les sept douleurs désignent les sept souffrances qu'elle aurait subies en accompagnant son fils, Jésus Christ, dans sa mission rédemptrice. La liturgie catholique la célèbre le 15 septembre.

ACCA

RAPPORT MORAL

Je voudrais commencer ce rapport moral par : adieu, veau, vache, cochon, couvées, ce que les vegans veulent supprimer. La philosophie animaliste rencontre depuis plusieurs années, un certain succès auprès d'une frange de la population, souvent par méconnaissance du monde agricole et à la faveur d'une propagande simpliste.

Pourtant, une implication stricte de tels principes impacterait grandement le quotidien de ces sympathisants et plus généralement de tous les Français.

Au nom de cette utopie, les français sont ils prêts à renoncer à leur gastronomie, à tout ce que les animaux leur apportent en bien être, en sécurité et en convivialité ? La vénerie, les sports équestres, les sports canins, les parcs animaliers, les zoos, le cirque, la colombophilie, la fauconnerie, la pêche, la chasse, tous ces modes de vie ancestraux faisant la richesse de notre culture nécessitent aujourd'hui d'être rappelés, expliqués à une population souvent coupée de ses origines rurales et souvent séduite par des théories véganes utopiques voir dangereuses pour l'équilibre de la biodiversité. Exclure des pans entiers de notre culture, abandonner nos comportements quotidiens familiers, laisser les espèces fragiles et les animaux domestiques sans protection humaine, supprimer tout un secteur économique générant des milliers d'emplois, livrer les paysages à l'anarchie végétale ou vider les territoires ruraux de leurs derniers bassins de vie, serait de la folie.

Les hommes sont-ils disposés à renoncer à la reconnaissance et à la transmission de leurs traditions ? Sont-ils préparés aux faillites économiques des nombreuses filières ayant recours aux animaux ?

Voilà ce que les français perdraient culturellement et économiquement si l'idéologie végane l'emportait.

En conclusion « Vive la chasse sous toutes ses formes ».

Quoiqu'il en soit, les dés sont à présent jetés et il appartient à chacun de se montrer raisonnable et bon gestionnaire de son territoire et des espèces menacées en respectant les règles de sécurité.

Sur ce dernier souhait, je vous souhaite à tous très prochainement une bonne saison de chasse en St Hubert bien évidemment.

MOTOS PLAISIRS 35

Bonjour à tous,

Samedi 28 septembre prochain, Motos Plaisirs 35 renouvelle sa balade et son repas du soir.

Venez nous rejoindre sur le site de la salle des fêtes pour le départ à 14h30 ainsi qu'au repas.

Bel été à tous.



CCAS

Le traditionnel repas du Centre Communal d'Action Sociale offert aux plus de 65 ans à eu lieu le Dimanche 24 mars.

La "jeune génération" est venue gonfler le nombre de participants dépassant les 70 pour cette édition 2019.



Grâce à Michèle, Jean-Claude et Victor, entre autres, le repas à été animé par de nombreux chants et danses sur des airs de guitare et accordéon diatonique.



MOBISOL 35550

L'association Mobisol continue de bien fonctionner ce qui montre l'intérêt de ce service pour les habitants de Lieuron, Pipriac et, maintenant, Saint Ganton.

En 2018, 241 déplacements ont été effectués. 50 personnes ont bénéficié du service.

Pour cela, il suffit d'adhérer à l'association pour une cotisation annuelle de 5€. Le coût des déplacements s'élève à 0.40€ du kilomètre.

Pour tout renseignement complémentaire et/ou réservation, appelez le 06 40 83 19 36 du lundi au vendredi de 9h à 17h.



Pour quoi faire ?

Rendez vous médicaux non pris en charge par l'assurance maladie.

Démarches administratives, recherches d'emploi, etc...

Accès aux associations caritatives et associatives (Pain d'Epice).

Visites aux proches, obsèques.

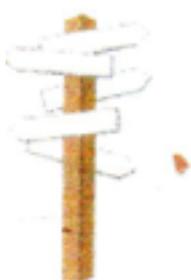
Courses de proximité

Accès au réseau de transport public.



Pour qui ?

- Pour toute personne fragilisée dans ses déplacements (âgées, malades, isolement social, précarité financière) qui a besoin de se déplacer sans en avoir la possibilité.
- La mobilité solidaire est complémentaire des moyens de déplacement existant (taxi, vsl, transport public, famille ou ami, ...)



Pour aller où ?

dans un rayon de 50 km du Lundi au Vendredi ou d'autres destinations en accord avec l'accompagnateur bénévole.



Le nouveau compteur Linky

Depuis décembre 2015 Enedis, entreprise de service public gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, remplace sur tout le territoire les compteurs d'électricité par des appareils nouvelle génération, les compteurs « Linky ».

En permettant de gérer la demande et l'offre de l'électricité de manière plus optimale sur le territoire, Linky constitue un élément clé de la transition énergétique. Il offre de nouveaux services au consommateur (meilleure connaissance de sa consommation, opérations à distance) et permet à Enedis de détecter les anomalies et d'intervenir plus rapidement en cas de panne.

Le compteur est un appareil basse puissance qui ne présente pas de risque pour la santé : il communique moins d'une minute par jour via CPL, une technologie utilisée depuis 50 ans déjà, et fonctionne comme les compteurs actuels le reste du temps.

Sa pose est gratuite et obligatoire et les habitants sont informés de la date de passage du technicien 30 à 45 jours en amont, par courrier. **Le déploiement commencera au mois de septembre 2019.** Pour toute information complémentaire, un numéro vert Linky est à votre disposition : 0 800 054 659 ou www.enedis.fr/linky.

Le compteur Linky, tout simplement



ERDF, devenue Enedis, entreprise gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, procède actuellement à la modernisation des compteurs, pour un réseau public plus performant et de meilleurs services aux collectivités et aux particuliers.

Le nouveau compteur en quelques mots

Après les compteurs bleus et compteurs blancs électroniques, le compteur Linky est la dernière génération de compteur électrique installé par le distributeur d'électricité. Il est dit « communicant » car il permet de transmettre des informations à distance en utilisant la technologie du Courant Porteur en Ligne (CPL). Il remplacera l'ensemble des compteurs d'électricité sur le territoire français d'ici 2021 pour les particuliers, les professionnels et les collectivités locales disposant d'une puissance de 3 à 36 kVA.

Tout savoir sur le remplacement et l'installation

Enedis vous accompagne pour vous informer au mieux quant au remplacement du compteur d'électricité.

Lors du remplacement du compteur sur votre commune, un courrier d'information vous sera envoyé par Enedis 30 à 45 jours avant. La pose sera assurée par une entreprise de pose partenaire d'Enedis qui mandatera un technicien spécialement habilité

et formé à la pose du compteur Linky. Si le compteur est situé à l'intérieur de votre logement, un rendez-vous devra être pris avec vous.

Enedis est particulièrement attentive à la qualité de la prestation réalisée par ces entreprises de pose, et a mis en place de nombreux contrôles. Les équipes d'Enedis sont présentes aux côtés des entreprises de pose et restent à votre écoute.



30 minutes en moyenne d'intervention

Brève coupure de votre alimentation en électricité. Certains appareils (radio-réveil, four, box Internet...) peuvent nécessiter d'être remis à l'heure ou relancés.



Aucun travaux d'aménagement nécessaires

Emplacement et taille similaires à ceux de l'ancien compteur.



Intervention complètement gratuite assurée par un technicien d'une entreprise partenaire, reconnaissable par le port de ce logo.



- L'installation du compteur Linky ne modifie pas votre contrat d'électricité.
- Dans le cadre de l'intervention, le technicien vérifiera également le réglage de votre disjoncteur, s'il peut y accéder.

CHIENS ET CHATS...

J'aime mon animal, j'en suis responsable et j'en prends soin !

les animaux sont les bienvenus sur l'espace public, leurs déjections moins :

- souillure des espaces pour tous,
- risque d'accidents (glissades),
- problèmes d'hygiène, contamination parasitaire humaine et animal,
- odeur insoutenable

Le meilleur moyen de prévention est de ramasser les crottes de votre animal.

Apprendre à votre animal à faire dans le caniveau c'est bien, car moins fréquenté que les trottoirs et nettoyé à l'eau plus fréquemment, mais ramasser reste indispensable !

Le ramassage partout et pour tous, c'est valable même dans les espaces verts ! Impossible de tondre ou de planter dans des massifs envahis par les déjections.

Ramasser c'est respecter les jardiniers, qui n'aiment pas plus que les piétons avoir de la crotte sous les pieds ou, dans leur cas, sur les mains !

Ce n'est pas de l'engrais : Une croyance fautive est que les excréments se décomposent et fertilisent nos espaces verts. Compte tenu de leur niveau élevé d'azote, ils font pourrir les plantes et ne nourrissent pas du tout la terre. De même, l'urine brûle l'herbe et affaiblit les arbres qui en reçoivent en quantité.

Ça reste **un problème d'hygiène et de santé** : Les crottes de chiens contiennent les mêmes bactéries que les déchets humains, y compris des agents pathogènes et sont donc nocives pour la santé. la pollution fécale peut entraîner une contamination des mains et par là-même le risque d'ingestion de germes ou de parasites fécaux. La maladie peut prendre la forme d'une localisation cérébrale, qui peut alors déclencher des crises d'épilepsie voir une perte partielle de l'acuité visuelle.

C'est un **facteur de nuisances** : Une crotte met plusieurs mois avant de se dégrader naturellement. Elles n'apportent aucun embellissement aux espaces verts et créent une odeur nauséabonde.

Comment fait-on pour ramasser ?

- Enfiler le sachet comme un gant
- Ramasser la déjection
- Retourner le sachet
- Faire un nœud
- Jeter le sachet dans une poubelle

Mon humain est propre et bien élevé.



Il ramasse mes .

Il suffit de six secondes pour faire ce geste et se faire apprécier de ses concitoyens ! Pour que votre animal soit accepté de tous, faites en sorte qu'il n'occasionne pas de nuisances.

Des sacs vont être mis à disposition, merci de vous inscrire en Mairie.

Comment apprendre la propreté à son chien ?



Pas la peine de vous énerver en essayant de faire comprendre à votre chien ce qu'est la propreté. Les chiens ne comprennent pas cette notion humaine bien trop compliquée. Pour les chiens, l'urine, la crotte, la sueur n'ont rien de dégoûtant.

Leur odorat exceptionnel fait qu'ils se passionnent pour les odeurs corporelles. Ils s'intéressent énormément à toutes les sécrétions que peut produire un corps vivant. C'est pourquoi, pour lui apprendre à faire dehors, il faut, surtout, qu'il ait une sensation agréable lorsqu'il fait à un endroit précis que vous aurez choisi.

Il faut donc le sortir très fréquemment en faisant un petit tour de quelques minutes. Faites ce trajet habituel, en particulier après son repas. Puis, qu'il fasse ou non, rentrez le à la maison.

Sortez le une demi-heure plus tard pour faire le même circuit. Renouvelez l'opération jusqu'à ce que le chien fasse ses besoins. Tôt ou tard, il choisira de la faire sur l'un des points du parcours.

Il faudra alors exprimer une joie immense. N'hésitez pas à y associer une petite récompense ou à sortir son joujou préféré quand il se sera exécuté.

Ensuite, ce sera un jeu d'enfant. Les chiens ont une excellente mémoire. Votre chien saura très vite où est l'endroit qui enclenche joie, alimentation et récompense.

N'oubliez pas de ramasser quand il aura fait ses besoins, c'est le meilleur moyen pour vous faire apprécier par les gens du quartier !

Animaux errants



De nombreux chiens et chats errants on été aperçu sur la commune. Propriétaires d'animaux merci de veiller sur vos compagnons.

Toute personne constatant des animaux en divagation peut

faire appel à Chenil service au 02 99 60 92 22 qui se chargera de venir les recueillir afin de limiter la gêne occasionnée. (L'appel reste anonyme)



L'abandon...

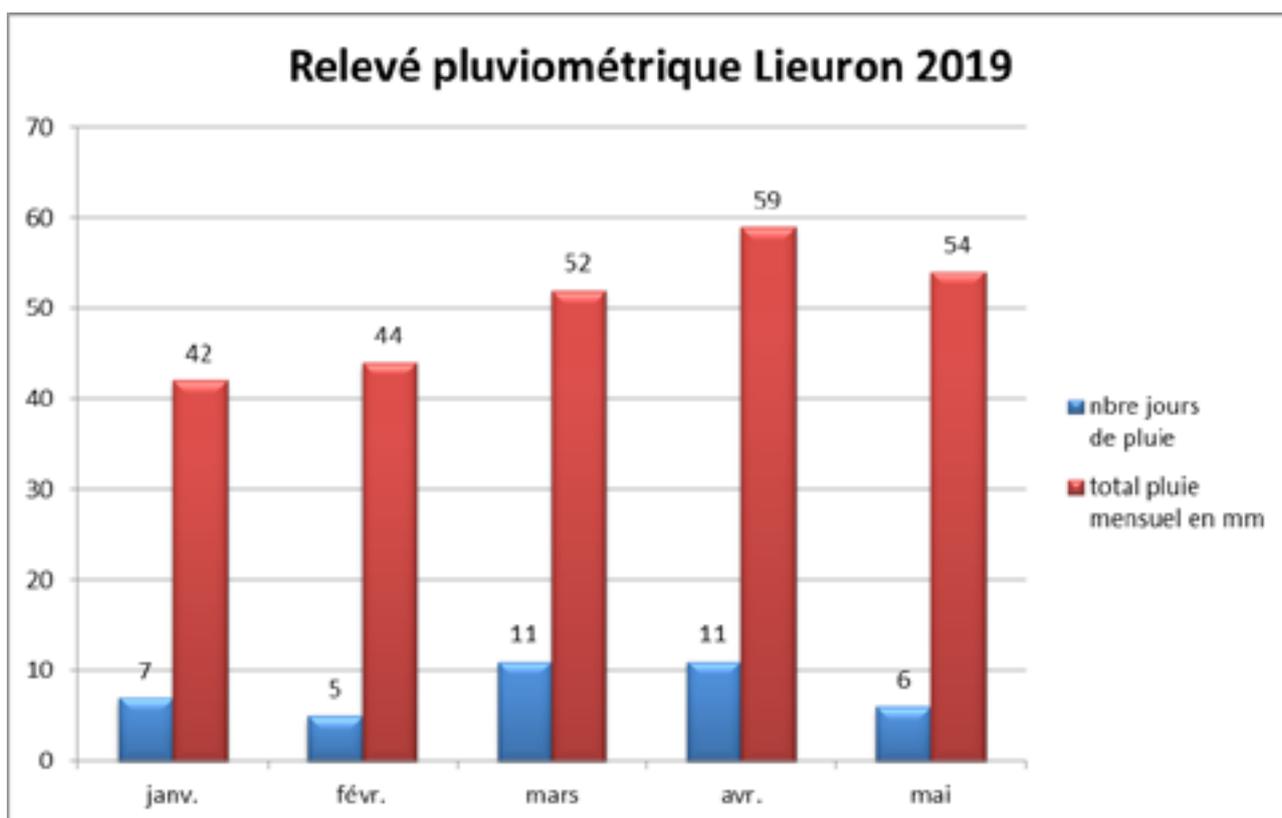
L'animal de compagnie, a pris une place importante dans les familles. Il est devenu source d'attachement, il peut rompre la solitude ou l'isolement, apporter confort et sécurité.

Pourtant cet été, malgré toutes ces qualités, l'animal sera victime d'abandon et de maltraitance. Il y a de multiples raisons qui poussent les maîtres à commaitre un tel acte : les vacances, l'arrivé d'un bébé, le manque de temps, des problèmes financiers, des allergies, un déménagement, la maladie, des problèmes de comportement ...

Depuis janvier 2015, L'animal est reconnu comme un «être vivant doué de sensibilité». En droit français, l'abandon d'animal est un délit pénal selon l'article 521-1 du Code Pénal, de même gravité que les sévices graves ou actes de cruauté. Le propriétaire qui abandonne son animal peut être puni de 2 ans de prison et de 30 000 € d'amende (le juge pouvant prononcer, à titre complémentaire, l'interdiction définitive ou provisoire de détenir un animal).



Pluviométrie rue Guillaume Lieuron de janvier 2018 à mai 2019



La municipalité de Lieuron tient à remercier particulièrement Monsieur CARRIOU Thierry, qui nous a proposé de partager ses données.



1789 – 2019



Si en 1789 la révolution a nidifié en Bretagne, en 2019 c'est à l'échelle nationale que les protestations se sont manifestées...

1789 : « Le roi appelle tous les français à se réunir afin de rédiger leurs cahiers de doléances... »

2019 : « Certains élus décident d'ouvrir des cahiers de doléance dans le cadre du grand débat lancé par le Président »

À Lieuron en 1789 c'est le général de la paroisse, évêché de Saint-Malo qui est chargé de faire remonter les doléances des Lieuronais.

Ils souhaitent : « Sanctionner la dette nationale en consolidant les capitaux et modérant leurs intérêts usuraires, examiner les pensions, les supprimer ou les réduire... »

Aujourd'hui, on peut lire sur notre cahier de doléances : « Les taxes, impôts directes et indirectes doivent être remis à plat. ou encore Plafonnement des retraites »

En 1789 : « Que l'ouverture et l'entretien des grandes routes ne soient plus à notre charge, mais que la dépense en soit faite par le trésor public puisqu'elles sont utiles à tous. »

En 2019 : « Suppression / nationalisation des péages et autoroutes »

En 1789 : « Les charges de l'état sont entassées sur nos têtes. Les sommations répétées au nom de sa majesté emportent un argent considérable qui ruinent nos trésoriers ; on pourrait y remédier par un sergent de l'endroit dont le droit serait moins coûteux »

En 2019 : « Un nombre important de nos concitoyens n'arrivent plus à vivre de leur travail. Augmentation des retraites et du SMIC »

En 1789 : « Que nos représentants ne puissent être n'y nobles, n'y anoblis, n'y ecclésiastiques, mais toujours de notre ordre. Pour remédier à ces abus, il faudrait liberté et franchise »

En 2019 : « Suppressions des privilèges / multiples retraites, des députés, sénateurs, ministres, hauts fonctionnaires anciens présidents. Réduction de leur nombre. »

On constate que 230 ans après, plusieurs préoccupations demeurent toujours et il est frappant que certaines doléances soient sensiblement les mêmes actuellement.

(source Ouest-France)



Les Cowboys



Après-midi
animé par
Peter

Défilé à 15h
avec la Fanfare
de Guipry-Messac

Samedi 29 Juin

~ Service à 19 h ~

Repas Enfant

(- de 12 ans)

Saucisse – Frites
Glace

7 €



~ Service à 20 h ~

Repas Adulte

Kir offert

Cochon grillé
(ou saucisse)

Farce / Pommes de terre

Fromage / Salade

Tartelette aux fraises

15 €

KERMESSE Lieuron

Ecole Saint Melaine

Cochon grillé

Le soir, animé par
Festi Breizh Sonorisation



⚠ Nombre de places limité.
Inscription obligatoire dans
les commerces de Lieuron
à partir du 1^{er} juin

Les Indiens